

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES:

UNE A SIX LIGNES.	3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS.	0 fr. 40 cent.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.	

NUMÉRO 36.

JEUDI 19 SEPTEMBRE 1867.

PARTIE OFFICIELLE

HABITANTS DE ST-PIERRE

Votre ville si cruellement éprouvée à la fin de 1865, vient d'être de nouveau presque entièrement détruite par l'incendie.

La plus grande partie de la population se trouve aujourd'hui sans asile et sans pain et, comme en 1865, au début de l'hiver.

Et pourtant prenez courage ; ayez espoir et confiance. La Providence qui ne vous a pas abandonnés après l'incendie de 1865, ne vous abandonnera pas davantage dans le désastre de 1867.

L'Administration de la colonie connaît son devoir ; elle saura le remplir. Toutes les ressources dont elle dispose vous appartiennent ; elles seront consacrées à abriter et à nourrir les incendiés.

Vous aussi, vous accomplirez votre devoir et, comme en 1865, ceux qui ont été épargnés par le fléau s'empresseront de partager avec leurs frères, leurs parents, leurs amis, le toit qui leur a été miraculeusement conservé.

Saint-Pierre, le 17 septembre 1867.

Le Commandant:

V. CREN.

ARRÊTÉ portant interdiction de l'emploi exclusif du bois dans les constructions d'une partie de la ville de Saint-Pierre.

Saint-Pierre, le 18 septembre 1867.

Nous, Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Considérant que le 5 novembre 1865, une grande partie de cette ville a été détruite par un incendie ;

Que depuis cette époque plusieurs incendies partiels sont venus causer plus ou moins de dommages et jeter l'effroi dans la population.

Considérant que nonobstant ces avertissements, le mode de construction en bois qui en est la cause n'a pas été spontanément abandonné par les habitants.

En présence du désastre auquel nous assistons et qu'a causé l'incendie du 16 de ce mois ;

Ayant le devoir d'assurer la sécurité des habitants;

Voulant profiter de l'expérience si cruellement acquise ;

Attendu que l'emploi exclusif du bois dans la construction des maisons, constitue une source constante d'incendie, aujourd'hui surtout que l'accroissement de la population ne permet pas de les espacer suffisamment ;

Sur le rapport de l'Ordonnateur,

Le Conseil d'administration entendu ;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÈTONS :

Article 1^e. L'usage exclusif du bois dans les constructions de la ville de Saint-Pierre, dans tout l'espace compris entre la rue de l'Hôpital, la rue de l'Espérance et la mer est absolument interdit.

Art. 2. Les constructions seront faites, soit en pierre, soit en briques, soit en bois avec un revêtement en briques. Les toits seuls pourront être exclusivement en bois.

Art. 3. Avant d'entreprendre aucune construction nouvelle, l'entrepreneur ou le propriétaire devra faire au Chef du Service des ponts et chaussées la déclaration du genre de construction qu'il entend établir.

Art. 4. Transitoirement et pour parer aux premières nécessités, la construction des baraquas en bois est autorisée, après déclaration au Chef du Service des ponts et chaussées, en maintenant toutefois, entre chacune d'elles, une distance qui sera fixée suivant les lieux.

Art. 5. Des maisons en bois à un étage pourront également être construites sur la demande écrite des propriétaires portant engagement de les revêtir en briques avant le mois de juin 1869, et sous les formes et conditions stipulées à l'article qui précède.

Art. 6. Dans le cas de contravention aux dispositions qui précédent, le propriétaire sera tenu de démolir immédiatement la construction commencée, et faute par lui de le faire sans délai, l'Administration le fera aux frais du contrevenant.

Art. 7. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, inséré à la Feuille et au Bulletin officiel de la colonie et déposé au contrôle colonial.

Signé: V. CREN.

Par le Commandant:

L'Ordonnateur,

A. LE CLOS.

FEUILLETON.

DEUX AMOURS MATERNELS⁽¹⁾

(ROMAN INÉDIT).

C'est ainsi que, presque toujours, la malheureuse comtesse et la non moins不幸的 Madeleine terminaient la plupart des entretiens qu'elles avaient ensemble sur ce pénible et toujours émouvant sujet.

Cependant les années s'écoulaient et les prévisions, les espérances de ces deux femmes si rudement frappées par le sort, ne se réalisaient pas. Mais l'espoir est un sentiment tenace : une fois qu'il nous a envahi il nous quitte difficilement et s'attache à toutes les branches, aux plus faibles rameaux d'une existence flétrie ;

car l'espoir, dans ce cas, c'est la vie elle-même et bien petit est le nombre de ceux qui ne sont pas, comme le bûcheron, disposés à s'écrier: ô mort retire-toi ! . . .

Toutefois il faut reconnaître que l'espérance qui soutenait Madeleine et la comtesse, si vivace qu'elle fut, ne parvenait pas toujours à empêcher d'amères défaillances de pénétrer dans leurs âmes : elles ressentaient toutes deux, parfois, les cruelles atteintes du découragement. Le découragement ! quel mot affreux, quelle pensée plus affreuse encore il évoque pour l'esprit ! Etre découragé, c'est-à-dire voir un but sans pouvoir espérer l'atteindre. Le désespoir, c'est la mort ! Le découragement, c'est l'agonie ! Mais hélas ! presque toujours, il faut passer par l'une pour arriver à l'autre.

Heureusement pour la comtesse et pour Madeleine que ces heures si pénibles du découragement ne se prolongeaient pas trop longtemps chez elles. Un rien suffisait pour leur rendre l'espoir, comme un rien, par contre, suffisait pour le leur ravir. C'était un peu une affaire de nerfs. Mais ces agitations, ces perplexités continues agissaient d'une manière funeste, quoique lente, sur l'organisation de ces deux femmes, et, au moment où nous en sommes rendus, c'est-à-dire vingt ans après les événements racontés dans le précédent chapitre, on ne peut se dissimuler que la santé de la comtesse ne fut profondément altérée. Madeleine plus forte avait mieux résisté ; mais toutefois elle était bien abattue, elle

aussi, et une crise un peu prolongée pouvait lui être fatale.

On s'imagine aisément que Mme d'Hauteville, pendant ces vingt années, employa tous les moyens possibles pour retrouver la trace des enfants qu'elle avait perdus et qu'elle ne pouvait se résoudre à croire morts. Comme on le dit vulgairement elle remua ciel et terre, elle fit agir la diplomatie, elle prodigua l'argent. Une partie de cet argent fut, il est vrai, dépensé en pure perte, car elle rencontra sur son chemin comme tout le monde hélas ! de ces êtres infâmes qui spéculent sans vergogne sur la douleur la plus profonde et la plus légitime ; mais, néanmoins, beaucoup de démarches eurent réellement lieu et des agents, salariés par elle et autorisés par le Gouvernement russe, parcoururent les contrées habitées par les cosaques et firent connaître à ces peuples, à l'aide des moyens de publicité usités chez eux, que Mme d'Hauteville offrait le pardon et la moitié de sa fortune au ravisseur des deux enfants enlevés du château d'Eglement en 1814, à la condition bien entendu qu'il les ramènerait à leurs mères.

Tous ces efforts avaient été vains, du moins jusque là. Pour une fois moins robuste que celle de la comtesse et de Madeleine, un silence persévérant de vingt années, malgré de pareilles démarches, eut été l'indice presque certain d'un malheur irréparable. Toute autre qu'une mère eut considéré ces deux enfants comme morts, car

(1) Voir les n. 29, 30, 31, 33, 34 et 35 de la FEUILLE OFFICIELLE.



Par décret impérial en date du 3 août 1867, M. Lucmau (Alexandre-Félix), sous-lieutenant à la Compagnie de discipline de la marine, aux îles Saint-Pierre et Miquelon a été promu au grade de lieutenant, pour servir à la 3^e compagnie du 2^e régiment à Brest.

Par décision du Commandant de la colonie, en date du 14 septembre 1867, M. Nielly, médecin principal, chef du service de Santé de la colonie a été autorisé à se rendre en France, pour y jouir d'un congé de convalescence dont la durée sera fixée par S. E. le Ministre de la marine et des colonies.

Par décision du Commandant de la colonie en date du 14 septembre 1867, M. Gras, médecin de 2^e classe a été désigné pour remplir, en l'absence de M. Nielly, et jusqu'à son retour, les fonctions de chef du service de Santé.

PARTIE NON OFFICIELLE

NOUVELLES LOCALES

Le plus effroyable incendie que Saint-Pierre ait encore eu à subir, car il dépasse de beaucoup en intensité et en conséquences funestes celui du 5 novembre 1865, de sinistre mémoire, vient de réduire en cendres dans la nuit du 16 au 17 septembre, au moins les deux tiers de la ville.

Tout le quartier de la rue Joinville, le centre et le cœur de la cité, qui avait été en grande partie brûlé en 1865, qui depuis, et avec une activité hélas ! trop stérile, avait été repeuplé de maisons bien plus considérables que les anciennes; en outre un nombre à peu près égal de constructions importantes que le premier incendie avait respectées; toute la ville en un mot, car ce qui reste, sauf le Gouvernement et quelques édifices publics en briques, ne peut guère être considéré que comme des faubourgs, n'est plus aujourd'hui qu'un lugubre amas de ruines fumantes, surmonté des cheminées dont le triste aspect, en rappelant à tant de malheureux réduits à la misère, ce qui fut leur maison, toute leur fortune, ajoute encore à l'horreur de ce lamentable tableau !

L'incendie a commencé le 16 à 7 heures 1/2 du soir; il n'a été entièrement maîtrisé

qu'à 5 heures du matin le lendemain. Il a pris naissance dans la maison d'un sieur Prévost, aubergiste, rue du Barachois. Nous en ignorons la cause et ne connaissons encore aucune version à ce sujet. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'incendie a dû commencer vers le faîte de la maison, car dès les premiers cris d'alarme qui ont attiré de suite une grande quantité de personnes dans ce quartier central, de tous le plus peuplé, on a pu constater que les flammes s'élançaient librement au-dessus du toit et déjà elles répandaient sur toute la ville leurs sinistres clarités !

Les pompes sont arrivées; les bras n'ont pas manqué; mais que pouvait l'eau contre un fléau pareil ? On nous dit qu'ailleurs il existe des pompes bien plus puissantes que les nôtres : je le crois; mais qu'auraient-elles pu faire ? il en eut fallu une grande quantité et l'espace eut manqué pour les placer et les faire manœuvrer.

L'incendie gagnait donc, malgré les efforts les plus énergiques. Le Commandant, qui dirigeait les travaux, comprit de suite la nécessité de faire des sacrifices et, par ses ordres on se mit à saper des maisons; mais toutes ces constructions en bois, si promptes à brûler, sont extrêmement difficiles à abattre.

Avec des bâties en pierre, du reste infinitémoins sujettes à l'incendie, un pan de murs miné par en bas, tombe subitement. La maison en bois tient debout jusqu'à la fin. Nous en avons vu qui ne reposaient plus que sur quelques poutrelles et on ne pouvait les abattre. Bref il a bien fallu reconnaître la stérilité de tant d'efforts tentés pour sauver le centre de la ville, beaucoup trop aggrégée, grâce à la prospérité croissante de la colonie.

On a reculé, mais pas à pas. C'était quelque chose de navrant que de voir s'emflammer, avec une rapidité prodigieuse ces vastes et belles maisons, dont plusieurs n'étaient même pas encore terminées. Pour combler de malheur les rues de la ville, n'ayant que 7 mètres de largeur, sont beaucoup trop étroites dans des cas semblables. La chaleur était telle que partout, à cette distance, les maisons même au vent de celles qui brûlaient, prenaient feu instantanément. Pour que l'arrosage eut pu suffire à préserver les maisons, il eut fallu au moins 15 mètres de distance et ce ne fut que lorsque la ville n'était pour ainsi dire plus, qu'on a pu rencontrer ces espaces et, grâce à des efforts persévérants, sauver quelques quartiers reculés. C'est encore à la faveur de cette circonstance que l'on a sauvé l'église, dont la perte eut entraîné avec elle celle de la portion Est de la ville qui, le 27 août dernier, avait eu tant de peine à éviter une destruction to-

tale, comme nos lecteurs le savent.

La brise qui venait du Nord n'était heureusement pas forte; sans cela les nombreuses golettes qui couvrent le Barachois à cette époque, eussent pu difficilement échapper au terrible fléau. Néanmoins des débris enflammés tombaient jusque sur les magasins de la Compagnie générale transatlantique où une surveillance assidue a seule fait éviter d'autres malheurs.

Il est encore consolant de penser qu'au milieu d'un incendie aussi effrayant, personne n'a péri; un assez grand nombre de blessures peu graves ont seules été la conséquence des efforts tentés sur tous les points pour contenir le feu; mais qui pourrait peindre l'effroi et les cris déchirants des femmes, des enfants, des vieillards, des infirmes, sous de terreur et qu'il fallait parfois entraîner de force et précipitamment loin de leurs demeures embrasées : c'était un spectacle navrant bien fait pour affaiblir le courage des plus hardis.

Que vont devenir tant d'infortunés qui, selon l'usage malheureusement adopté à Saint-Pierre, avaient tout leur avoir placé dans ces fragiles maisons aujourd'hui disparues ? Nous nous le sommes demandé d'abord avec anxiété; mais, la proclamation du Commandant placée en tête de ces colonnes, nous a de suite rassuré. L'administration met toutes ses ressources à la disposition des victimes. Nous n'attendions pas moins d'elle et nous ne savons s'il lui conviendrait qu'on la loue d'une mesure qui l'honore, mais qui est trop dans ses habitudes pour que personne puisse s'en étonner. Par malheur l'administration locale a des ressources limitées et le mal est grand : il est immense !

En novembre 1865, les magasins n'avaient plus que leur stock d'hiver, toujours très-impitant. Cette fois, ils étaient en outre remplis d'approvisionnements destinés à cette innombrable quantité de navires, petits ou grands, qui vont bientôt nous quitter. Ces approvisionnements n'existent plus et la population elle-même manque de ressources pour cet hiver, à moins de prompts secours. Les pertes éprouvées par les habitants, sans compter celles de l'administration qui a vu brûler l'hôtel de l'Ordonnateur, l'inscription maritime, le bureau du port, son magasin et un magasin à charbon, le bureau des ponts et chaussées et le trésor dépassent assurément deux millions de francs.

Un appel va être fait par le Commandant au Gouvernement de la métropole. Cet appel, nous le savons d'avance, sera entendu par Celui qui tient à prouver chaque jour qu'il est le Père de ses sujets. L'Empereur donnera

comment supposer qu'un cosaque, qu'un homme, selon toute apparence, dépourvu de biens, put résister à la tentation de faire sa fortune tout en accomplissant un acte d'humanité ; mais l'esprit ingénieur de deux mères savait, malgré cet accablant silence, se bercer d'espérance que tous autres qu'elles, eussent qualifiées de pures illusions.

« Les hommes à moitié sauvages comme les cosaques, « sont généralement défiant de leur nature : Le ravis-seur de nos enfants aura cru que l'offre que j'ai fait « publier cachait un piège et il n'ose se faire connaître. » A la suite de ce raisonnement qui avait pris de la consistante dans l'esprit de la comtesse, peu de temps avant l'époque où commence ce récit, celle-ci avait imaginé et venait d'exécuter une nouvelle tentative. Elle avait fait annoncer dans les mêmes lieux et par les mêmes moyens qu'autrefois, que la récompense promise serait également donnée à celui qui ferait connaître le lieu où se trouvaient les enfants, si grâce à ces indication ceux-ci étaient retrouvés. En 1834, au moment où pour la première fois nous avons présenté à nos lecteurs la comtesse et Madeleine, celles-ci attendaient le résultat de cette démarche, suprême on peut le dire, car il ne semblait pas possible d'arriver, après cette dernière, à en imaginer d'autres présentant quelques chances de succès.

De sages et profonds écrivains l'ont dit : l'adversité

est le creuset des caractères. Il est facile d'être heureux, facile de se laisser aller à la vie, comme une barque légère au courant modéré d'une onde tranquille ; mais viennent l'adversité et la tempête, c'est alors que l'on apprendra bien vite si ce caractère aimable et généreux a su résister à l'atteinte du malheur et conserver intactes ses précieuses qualités ; si cette barque nonchalante s'est montrée assez solide pour braver l'aiguillon furieux et regagner le port.

Les réflexions qui précèdent nous serviront de transition pour arriver à expliquer certaines particularités importantes du caractère de la comtesse, certaines manières d'être de son esprit que l'âge et le malheur avaient développées en elle.

Nous avons dit en commençant quelques mots du caractère de Marie de Villard, devenue plus tard la comtesse d'Hauteville. En mentionnant ses excellentes qualités, nous avons fait allusion à un petit travers dont elle n'était pas plus exempte que la plupart des personnes de son rang. Ce petit travers si la comtesse d'Hauteville fut restée heureuse, serait sans doute demeuré invisible aux regards et aurait disparu caché sous ses bonnes, ses excellentes qualités. Mais l'adversité avait su donner, avec le temps, à ce léger défaut, des proportions considérables, et devait en faire la source d'infortunes plus grandes encore que celles que nous venons de raconter.

C'est une banalité philosophique que de rappeler que l'homme est imparfait, l'homme moral comme l'homme physique. Cependant, au milieu de ses imperfections, l'esprit humain se dégageant parfois par un essor sublime mais passager, des liens qui l'enserrent en tous sens, entrevoit l'idéal de la perfection ou du moins ce qu'il croit l'être. Néanmoins cet idéal, tel quel, semble si haut et si loin que bientôt notre pauvre esprit fatigué retombe à terre et se résout à traîner indéfiniment sa chaîne, sans plus de souci de sa noble vision. Voilà ce qui explique bien des bizarreries, bien des préjugés, bien des extravagances consacrées cependant et respectées par l'immense majorité des hommes, et dont ils ne pourront jamais se débarrasser entièrement, il faut le reconnaître, tant que l'humanité sera ce qu'elle est.

O philosophe plongé dans les idées spéculatives et réputées transcendantes (pourquoi cette épithète ?) vous avez beau jeu de blâmer cette pauvre humanité, de lui jeter la pierre, tant que vous tenez la plume à la main et que votre esprit vogue dans l'espace. Vos raisonnements sont écrasants pour elle ; mais attendez : Voici par exemple l'heure du dîner qui vient de sonner. La plume essuyée, le papier serré, l'écrivoire fermé, vous passez dans la salle à manger (un vilain mot) où vous êtes entouré je suppose d'une femme, d'enfants charmants, mais un peu trop espiègles. Pendant que votre esprit lancé précédemment dans les espaces infinis,

certainement à Saint-Pierre les moyens d'éviter une ruine presque complète qui est imminente. Pleins de confiance et d'espérance au milieu de leurs cruelles infortunes, les habitants de cette malheureuse colonie attendront donc avec calme la décision impériale. Ils ne désespéreront pas de l'avenir !

En terminant d'sons que tout le monde a fait son devoir. Bien des dévolements se sont produits, bien des actes d'héroïsme et de témoignage sont venus prouver une fois de plus l'énergie de notre population. Nous ne signalerons personne en particulier. Ce serait nous exposer à être volontairement injuste. Cependant nous croyons ne blesser aucune convention, et en même temps rendre hommage à la vérité, en disant que les marins en général et, en particulier ceux du transport l'*Orione* avec leur brave commandant et leurs officiers en tête, se sont particulièrement signalés par leur dévouement qui n'a pas faibli une minute.

Nous ne savons pas le nombre des propriétés détruites ; mais nous estimons qu'il y en a bien 250. Le foyer de l'incendie s'est étendu sur une superficie d'environ 20 hectares qui, hier encore, formaient une ville florissante et qui ne sont plus aujourd'hui qu'un lugubre désert !

Un enseignement salutaire ressort bien clairement de cet épouvantable sinistre et les yeux les plus obstinément fermés à la lumière doivent commencer à en être frappés.

Tant que Saint-Pierre n'a été qu'une réunion de huttes espacées servant d'abri à des pêcheurs, les incendies étaient localisés et les pertes insignifiantes. Depuis que l'administration actuelle, ce dont il faut la louer sans réserve, a compris que Saint-Pierre pouvait être autre chose qu'une station de pêche, la ville a pris un accroissement prodigieux et a doublé dans l'espace de quelques années. Comme partout un quartier, celui traversé par la rue Joinville, est devenu le centre du commerce de détail, fort considérable ici, et aussi, par malheur, de trop nombreux cabarets. Les constructions en bois de sapin, les plus inflammables de toutes, s'y sont accumulées. Les huttes sont devenues de grandes et belles maisons dont plusieurs, fort élevées, avaient deux étages des mansardes et grenier par dessus. Toutes se touchaient. Il suffit d'énoncer ces faits qui sont à la connaissance de chacun pour faire comprendre qu'un incendie éclatant au milieu d'un quartier pareil ne peut être maîtrisé.

Reconstruire ce qui a été détruit serait donc un acte de folie insigne et si des personnes étaient assez insensées pour vouloir le commettre, il serait du devoir de l'administration de les empêcher. Nous savons du reste

qu'elle se préoccupe de cette grande question dans la solution de laquelle réside tout l'avenir de la colonie. Plutôt que de persister dans le système suivi jusqu'ici pour les constructions, il vaudrait mieux abandonner l'île de suite. Personne n'y est en sécurité et l'imprudence d'un enfant ou d'un ivrogne qui met le feu à un kilomètre de chez vous, vous expose 2 ou 3 heures après à voir réduit en cendres votre unique abri.

Il y a donc à prendre une mesure de salut public pour laquelle on ne saurait hésiter. Québec, Montréal, pays de bois par excellence nous ont donné l'exemple : il faut le suivre !

POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris*, venant de Sydney, a mouillé dans le port de Saint-Pierre, le 15 septembre, à 3 heures du matin.

Elle a apporté la correspondance d'Europe et des États-Unis, du 30 août 1867.

Cette goëlette repartira pour Sydney, avec la correspondance de la colonie pour les États-Unis d'Amérique et l'Europe, le jeudi 19 septembre 1867.

BONNES.
ÉTAT de la quantité de Morue exportée de Saint-Pierre, du 1^{er} août au 1^{er} septembre 1867.

DÉSIGNATION des PRODUITS EXPORTÉS.	PENDANT le mois d'aout.	TOTAL AU 1 ^{er} septem. 1867.	PENDANT la période corresp. de 1866.	AUGMENTA- TION en 1867.	DIMINU- TION en 1867.	
			PENDANT l'ANTRÉIU- REMENT.	1,336,260k.	4,121,220k.	5,457,480k.
Morue sèche		1,355,737k.	4,311,771k.	5,667,508k.	4,763,219k.	904,289 k.
Morue verte						

cherche à s'y maintenir et suit sa piste (pardon de cette comparaison vulgaire, femme et enfants vous posent des questions que vous devez, on le comprend par suite du trajet mental qu'elles vous forcent à faire, trouver saugrenues, et qui ne sont pourtant que naturelles. Vous vous irritez bien vite (et à tort, chose plus grave) : Voilà votre philosophie déjà en défaut. Bientôt votre esprit rentre à pleines voiles dans les misères de la vie, dans les médisances, les jalouses, les rancunes, que sais-je?.. O philosophie, tu n'es bien décidément qu'un vain mot et pour un Socrate (n'est-ce point un mythe?) combien de Sénèque ?

Ainsi, pour en revenir à notre sujet, après cette digression que l'on voudra bien nous pardonner en faveur de l'intention, lorsque la comtesse mit au monde le fils qu'elle devait perdre sitôt; dans ce moment, comme toutes les mères, l'amour maternel qui l'embrasa subitement pour ce petit être dont les premiers vagissements capessaient, si délicieusement son oreille, cet amour maternel fut une véritable émanation de cet idéal dont nous parlions tout à l'heure, quelque chose d'autant difficile à définir qu'à comprendre, pour celui qui ne l'a pas éprouvé. C'était, pour ainsi dire, un amour nu comme l'être qui en était l'objet, un amour dégagé en un mot de toutes préoccupations accessoires; mais celles-ci, naturellement ainsi que nous avons cherché à l'expliquer plus haut, celles-ci accoururent bien vite et s'em-

parèrent d'une notable partie des facultés aimantes de la jeune mère. Ce fils, dès lors, ce n'était plus seulement un être chéri pa-dessus tout; c'était encore et nous oscriions presque dire c'était surtout l'héritier d'un beau nom, le continuateur d'une race illustre. Un beau nom ! une race illustre ! ô philosophie, mon ami, quelle superbe occasion de déclamer contre les vanités mondanies ; mais passons, ce serait du temps de perdu !

Après les premiers mois d'une douleur protégée par la folie, lorsque la comtesse fut revenue à la raison, lorsqu'elle put mesurer toute l'étendue de la double perte qu'elle avait faite, elle demanda d'abord à Dieu les consolations que, seul, il peut faire pénétrer dans une âme affligée. Dieu, le père des miséricordes lui accorda ce qu'elle demandait, la résignation ; elle s'était d'abord résignée à la souffrance, à prier pendant le reste de sa vie pour ceux qu'elle avait perdus, en attendant le jour bien désiré alors où il conviendrait au Souverain maître de la rappeler à lui. Mais lorsqu'elle se fut imaginé que son fils n'était pas mort, lorsque l'espérance fut rentrée dans son âme, cette pauvre âme désolee, sans se départir des sentiments religieux qui l'animaient, se sentit de nouveau et invinciblement rattachée à la terre par un lien trop naturel pour qu'on puisse la blâmer.

Seulement qu'arriva-t-il ? On le comprend sans peine. Que pouvait faire la comtesse en attendant le jour où il

FAITS DIVERS

Une Commission, réunie en ce moment au ministère de la marine, étudie un projet de programme, pour les examens sur la pratique, des candidats aux brevets de capitaine au long-cours et de maître au cabotage.

Ce programme, qui a pour but de faire disparaître certains inconvénients qui peuvent se produire, avec le système actuel, dans les examens des candidats, était demandé avec instance; et c'est à Saint-Malo que se sont élevées à ce sujet les premières réclamations; nos lecteurs s'en souviennent sans doute.

Nous pensons que la détermination prise par l'administration de la marine sera un véritable bienfait pour les jeunes gens qui se destinent aux commandements de navires de la marine marchande, et sera accueillie par eux avec reconnaissance.

Une autre Commission, également instituée au ministère de la marine, s'occupe d'un projet de révision du décret du 15 août 1851, sur le service à bord des bâtiments de la flotte.

On mandate de Boston, le 16 juin : « Le pilote côtier J.-T. Lovell du steamer *Franklin*, rapporte qu'il a parlé, le 14 juin, à 170 milles au sud-est de Sandy-Hook, au radeau *Non-Pareil*, allant de New-York en Europe. Tout allait bien. »

Le *Non-Pareil* doit on le sait, venir au Havre où relativement à sa traversée extraordinaire, si elle s'accomplit, il rencontrera encore plus d'incrédules que le *Red-White-and-Blue*.

Nous trouvons dans les journaux de la Nouvelle-Orléans le rapport de M. Privat, capitaine du voilier *Les-Bons-Fils*, de Bordeaux, qui a trait à un autre petit échantillon nautique, mais celui-là armé au Havre, et dont nous avons plusieurs fois parlé :

« Le 7 mai, dit le capitaine Privat, vers neuf heures du matin, étant par 21° 15 lat. N. 45° 14 long. O. de Paris, j'aperçus à la longue vue une embarcation par tribord paraissant chercher à nous accoster. Ne doutant pas que ce ne fût le canot de quelque navire naufragé, je fis gouverner de manière à lui couper le chemin. A midi nous étions à portée de voix et je reconnus à mon grand étonnement le yacht de plaisance le *Sylphe* duquel j'avais entendu parler lors des dernières régates de Paris où il avait gagné le premier prix. Cette petite embarcation est environ de la dimension d'une chaloupe de navire; elle est montée par trois hommes qui se partagent la manœuvre et la barre, et d'un chien qui veille constamment devant et qui, mal-

aimeraient de serrer dans ses bras ce fils tant regretté, si ce n'était d'y penser, d'y penser sans cesse et sans fin. L'imagination alors se mit de la partie. Les rêveries, ces rêves diurnes que l'on fait les yeux tous grands ouverts et que l'on appelle communément des châteaux en Espagne, ces rêves délicieux, mais hélas ! si trompeurs, envahirent l'esprit de la comtesse et ne lui laisseront plus ni paix, ni trêve. Elle vivait dans l'avenir et ne le quittait pour le présent que le moins possible. C'est que l'avenir c'était son fils, son fils doué de toutes les qualités physiques et morales (ô lecteur ! n'oubliez pas qu'il s'agit d'une mère); son fils possesseur d'une grande fortune et d'un nom illustre. Le reste à l'avenant.

Mais peut-être le lecteur sera-t-il ici tenté de s'écrier : que reprochez-vous donc à la comtesse ? N'était-il point naturel qu'elle eut les pensées que vous lui prêtez et ne faut-il pas pardonner quelque chose aux faiblesses maternelles.

(La suite au prochain n°.)



gré la fidélité attribuée à sa race, aurait, à croire ses démonstrations, volontiers quitté son poste pour monter à mon bord.

« Ce singulier navire, qui fait Paris port de mer, appartient au capitaine, M. Fresnel, et à son second, M. Renouf, tous deux capitaines au long-cours. Ils me dirent qu'ils portaient à Coatzacoalcos (Mexique) un chargement d'aulx, oignons et autres légumes. En effet, j'aperçus dans le cabinet quelques paniers de ces végétaux. Je fis mes offres de service au capitaine; il ne voulut rien accepter qu'un morceau de bois pour faire une vergue, et nous nous séparâmes eu nous souhaitant un bon voyage. Le capitaine du *Sylphe*, en voulant bien se charger de ma correspondance, qu'il a dû remettre à Saint-Thomas, m'a prié de le signaler à mon arrivée au port de la Nouvelle-Orléans. » (*Courrier du Havre*).

Encore un navire lilliputien qui va traverser l'Océan. Nous voulons parler de la goëlette en miniature *John-T.-Ford* construite à Baltimore, partie de cette ville pour notre port et Paris, et relâchée par suite de gros temps à la forteresse Monroe.

Voici quelques détails sur ce long courrier microscopique :

Le *John-T.-Ford* ne jauge que deux tonnes et demie. Il est construit sur un gabarit de baleinière. Ses provisions se composent uniquement de conserves cuites, attendu qu'il n'y aura d'autre feu à bord qu'une lampe pour faire le café et le thé quand ce sera possible. La voiture est très légère et très simple, et plus simples encore les aménagements, l'équipage n'ayant d'autre literie que le plancher et une couverture. Cet équipage se compose de trois personnes, le capitaine G. W. Gould; son second John Shaney, et un mousse, nommé E. Murphy. Cette frêle embarcation a essuyé, comme nous l'avons dit, une violente tempête dans la baie de Chesapeake, et le capitaine Gould se montre très fier des qualités nautiques qu'elle a déployées dans cette rude épreuve. Il a pleine confiance dans l'issue de son entreprise, et ne doute pas qu'il ne se tire à merveille de cette traversée hasardeuse.

Mouvements du Port.

ARRIVAGES.

BATIMENTS DE L'ÉTAT.

17 septembre. -- Aviso à vapeur le *Bouvet*, commandé par M. d'Ainesy de Montpeza, lieutenant de vaisseau, venant de Sydney,

BATIMENTS DU COMMERCE.

Navires métropolitains et goëlettes locales venant des bancs de pêche.

28 août. -- *Marie n° 4*, patron Richard, 4,500 morues; -- *Marie-Françoise*, patron Joubie, 1,500 morues; -- *Jeune-Union*, patron Merdrignac, 4,500 morues; -- *Mouette*, patron Lessard, 500 morues; -- *Harmonie*, patron Menier, 3,000 morues; -- *Pêcheur*, patron Raval, 6,000 morues; -- *Bessie*, capitaine Magnan, 25,000 morues; -- *Marie-Pauline*, capitaine Jamet, 18,000 morues; -- *Colombe*, patron Prévert, 3,500 morues.

2 septembre. -- *Neustrie*, patron Lelorieux, 2,500 morues; -- *Perle*, patron Andrieux, 21,000 morues; -- trois-mâts *Elisa*, capitaine Lecornu, 22,000 morues; -- brick *Louis-Gilles*, capitaine Marquer 15,000 morues.

3 septembre. -- Goëlette *Jeune-Lucie*, patron Hervé, 14,000 morues; -- *Providense*, patron Béret, 4,000 morues; -- *Marie-Louise*, patron Richard, 6,000 morues; -- *Espiègle*, patron Vigneau, 4,000 morues; -- *Vainqueur-des-Jaloux*, patron Lechevalier, 2,000 morues; -- brick *Martin-Pêcheur*, capitaine Vauluisant 47,000 morues; -- *Orénoque*, capitaine Delaunay 12,000 morues; -- *Marie-Caroline*, capitaine Panier; -- 3,500 morues; -- *Emma*, capitaine Cœuré, 7,000 morues; -- *Deux-frères*, capitaine Dagorne, 7,000 morues; -- *Claude*, capitaine Raoult, 45,000 morues; -- *Champion*, capitaine Naulier, 11,000 morues; -- *Magenta*, capitaine Cruchon, 2,500 morues.

Navires étrangers :

18 août. -- Goëlette *Lily-o-fthe-Vales*, capitaine Degrace, venant de Saint-Jean, sur lest; -- *Belle*, capitaine Taipa, venant de Sydney, chargée de charbon; -- *Alexandre K. Lesd*, capitaine Aïse, en relâche; -- *Hector*, capitaine Pery, venant de Yarmouth, chargée de bois; -- *Hector*, capitaine Hackett, en relâche.

22 août. -- Vapeur *Hawk*, capitaine Pacirs, venant de Saint-Jean; -- *Harmony*, capitaine Mac Fasson, venant du cap Breton, chargée de bestiaux; -- *Garland*, capitaine Sagswath, venant de l'île du Prince-Edouard, chargée de bestiaux; -- *Albymorten*, capitaine Benars en relâche; -- *Caledonia*, capitaine Mac Donald, venant de Miramichi, chargée de bois.

27 août. -- Goëlette *Wave*, capitaine Evans, venant de Sydney, chargée de bois; -- *Mary-Joene*, capitaine Jancos, venant de Miramichie, chargée de bois.

28 août. -- Goëlette *Wtture*, capitaine Sehel-Josse, venant d'Aréchat, chargée de bois. -- Vapeur *Hawtr*, capitaine Pacirs, venant du havre Breton; -- goëlette *Fhlistle*, capitaine Lar'es, en relâche; -- *Flying*, capitaine Jannders, venant de Boston, chargée de diverses marchandises; -- *Robert-Nobie*, capitaine Bretin, chargée de bestiaux; -- *Eunice-Anne-Marie*, capitaine Batlin, venant de Sydney, chargée de charbon. -- *Welcomeretur*, capitaine Nagols, venant du cap Breton, chargée de bestiaux. -- *Marie*, capitaine Boudrot, venant de Chatiean, chargée de bestiaux. -- *Conservatrice*, capitaine Farland, venant du cap Breton, chargée de bestiaux.

DÉPARTS.

Navires métropolitains et Goëlettes locales allant sur les bancs de pêche.

31 août. -- *Harmonie*, patron Menier; -- *Jeune-Union*, patron Merdrignac; -- *Entreprise*, patron Enguehard; -- *Marie-Françoise*, patron Joubie.

3 septembre. -- *Marie n° 4*, patron Richard;

-- *Pêcheur*, patron Raoult; -- *Neustrie*, patron Lelorieux,

5 septembre. -- *Marie-Louise*, patron Richard.

6 septembre. -- *Colombe*, patron Prévert.

7 septembre. -- *Trois-Frères*, patron Goron.

9 septembre. -- *Marie-Clémence*, patron Girardin.

ANNONCES.

AVIS

Plusieurs personnes ayant pensé qu'une **Société d'Assurances mutuelles maritimes**, entre les Armateurs des îles Saint-Pierre et Miquelon présenterait de grands avantages pour le commerce local, un projet de **Statuts** a été préparé et se trouve déposé chez **M. J.-F. HAMEL**, négociant, qui s'empressera dès aujourd'hui de le communiquer à toutes personnes qui voudront en prendre connaissance.

L'assurance fonctionnera au sitôt que l'on aura recueilli des adhésions pour un chiffre suffisant.

La liste d'adhésions sera close le 10 octobre prochain.

2 Saint-Pierre, le 26 août 1867.

VENTE PUBLIQUE AUX ENCHÈRES

Le lundi 30 septembre 1867, à une heure après-midi, en l'étude et par le ministère du Notaire de la colonie, il sera procédé, à la vente publique et aux enchères, d'un immeuble consistant en

UNE BELLE HABITATION, GRAVES et dépendances

Le tout en excellent état et parfaitement appropriée pour y exploiter la pêche de la morue.

Cet établissement qui est situé près du Barachois, entre les habitations de MM. Le pommelec et P. Beautemps appartient à M. L. Hovius, négociant à Saint-Malo.

Mise à prix. . . 25,000 fr.

Pour tous renseignements concernant la vente et pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, s'adresser à M. Sa-

lomon notaire, chargé de la vente et dépositaire du cahier des charges.

Saint-Pierre, le 10 août 1867.

Le Notaire,

C. SALOMON.

A VENDRE

HUILE DE FOIE DE MORUE BLANCHE IURE

Chez M. F. DELANGLE, fab'

à SAINT-PIERRE (Terre-Neuve). 5

SOCIÉTÉ CENTRALE

DE

SAUVETAGE DES NAUFRAGÉS

Siège de la Société, rue Bac 53, à Paris

CEINTURE DE SAUVETAGE

A L'USAGE

DES MARINS, DES PÊCHEURS

et de toutes personnes s'embarquant pour un voyage sur mer

Une ceinture de sauvetage capable de maintenir un homme sur l'eau dans une position convenable est assurément l'un des engins les plus utiles aux marins, surtout à ceux qui, naviguant continuellement près des côtes, sont plus exposés aux naufrages. Cet appareil, inventé il y a quelques années par le capitaine Ward, inspecteur de la Société des Life-Roats, est répandu par milliers sur les côtes anglaises, se compose de larges plaques de liège cousues sur une bande de toile.

Il a trois qualités précieuses : il est solide, d'une grande simplicité et peu encombrant; il ne gène en aucune façon les mouvements ni la respiration; par son prix peu élevé, il se trouve à la portée de toutes les bourses. La Société centrale, persuadée que l'emploi de cet appareil peut prévenir bien des malheurs, s'efforce de le propager. Elle en a fait confectionner un certain nombre, qu'elle céde aux marins à prix coûtant, c'est-à-dire 6 fr. 50 c., y compris les frais d'envoi.

INSTRUCTION POUR METTRE L'APPAREIL.

L'appareil est maintenu sur le corps au moyen de deux bretelles et d'une ceinture. A la partie supérieure des plastrons sont adaptés quatre rubans, dont deux blancs et deux verts.

Ceux de même couleurs doivent être noués ensemble au moyen d'une rosette; les deux bretelles ainsi formées se croisent dans le dos. Les rosettes étant faites aussi près que possible des plastrons de la poitrine, il est toujours facile au porteur de serrer les bretelles.

A la partie inférieure, deux rubans forment une ceinture.

NOTA. — On peut se procurer également ces ceintures chez M. Tisserant, fabricant d'appareils de sauvetage à Orléans, et chez M. Joseph Birt, 4, Dock-street, London Docks, London E.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

LA FEUILLE OFFICIELLE

Paraissant tous les Jeudis.

PRIX . 50 CENTIMES.

Les Demandes d'abonnement à la FEUILLE OFFICIELLE doivent être adressées à l'Imprimerie.

Saint-Pierre. -- Imprimerie du Gouvernement.